

Fiche d'inscription Concours d'entrée en première année

à retourner accompagnée d'un chèque d'un montant de
35 euros libellé à l'ordre de REGIE EPCC ESADTPM

Cocher la case correspondante

Lundi 13 mai 2019

OU

Mardi 14 mai 2019

Comment avez-vous connu l'école ?

Salon (lequel ?) :

Lycée

Site Internet

Réseaux sociaux

Bouche à oreille

Événement organisé par l'école

Autre :

Nom (en capitales)

.....

Téléphone

.....

Prénom

.....

Mail

.....

Date de naissance

.....

N° INE

.....

Lieu de naissance et n° du département

.....

Études antérieures

.....

Nationalité

.....

.....

Adresse complète

.....

Dernière classe fréquentée

.....

Code postal

.....

Dernier établissement fréquenté et ville

.....

Ville

.....

Diplômes obtenus et date d'obtention

.....

.....

Concours d'entrée en 1^{ère} année

Deux sessions de concours d'entrée ont lieu chaque année, en mai et en septembre.

Les épreuves comportent :

- Un questionnaire sur le parcours et les motivations du candidat,
- Une dissertation sur un sujet au choix ayant trait aux arts,
- Une épreuve écrite de langue : au choix, allemand, anglais, espagnol ou une épreuve en français pour les étudiants non-francophones,
- Une épreuve plastique,
- Un entretien avec un jury autour d'un dossier de travaux personnels.

Le jour du concours, les candidats doivent se munir de leur carte nationale d'identité, d'un minimum de matériel pour les épreuves écrites et plastiques, et de leur dossier de travaux personnels.

IMPORTANT : Les candidats lauréats du concours devront impérativement justifier de l'obtention du baccalauréat (ou diplôme équivalent pour les étudiants étrangers) au moment de leur inscription à la rentrée scolaire.

Étudiants étrangers

Les étudiants de nationalité étrangère sont soumis au même régime général d'admission.

Ils doivent joindre à leur inscription les documents suivants :

- Une copie d'autorisation de séjour pour les non ressortissants de la communauté européenne,
- Une photocopie certifiée conforme de chaque diplôme, traduite par un traducteur assermenté,
- Une attestation du niveau de diplôme dans le pays dans lequel il a été délivré,
- Une attestation concernant la pratique et la compréhension de la langue française délivrée par un organisme habilité.